

4.5. Le 22.11.2015 ouvrez les portes de votre atelier

Vous êtes artisan ?

Participez à cet événement d'ampleur nationale entièrement gratuit. La Journée de l'Artisan du dimanche 22 novembre 2015 est un événement national ouvert à tous les artisans de Belgique.

Le concept

Cette journée vous permet de montrer votre métier, votre passion et vos réalisations au public afin de mieux lui faire connaître l'artisanat belge. C'est une occasion unique pour vous de mettre en avant vos réalisations et vos créations.

La Journée de l'Artisan est une initiative du ministre fédéral des PME et des Indépendants. La première édition de cette journée a été organisée pour la première fois en 2006 en collaboration avec le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie. Chaque année, cette journée attire de plus en plus d'artisans et de visiteurs. Participez et accueillez des dizaines – voire des centaines ! – de visiteurs dans votre atelier ce jour-là...

Qu'attendons-nous de vous lors de cette journée ?

Tout simplement que vous ouvriez les portes de votre atelier **le dimanche 22 novembre 2015** et que vous proposiez aux visiteurs une animation ou une visite guidée pour présenter votre métier artisanal.

Pourquoi s'inscrire ?

En participant à la Journée de l'Artisan, vous vous associez à un événement d'ampleur nationale, entièrement gratuit, qui sera largement répercuté dans les médias. Son succès grandissant se traduit par un nombre de visiteurs en augmentation constante. Outre le fait de promouvoir le secteur de l'artisanat et de transmettre votre passion au public, cette journée est l'occasion de mettre en avant vos réalisations. L'objectif principal de cette journée est de vous mettre en valeur, de faire découvrir votre talent, de partager et de transmettre votre passion.

En participant à la Journée de l'Artisan, vous bénéficiez des avantages suivants :

- Un retentissement national de l'événement dans les médias :
 - Radios nationales
 - Presse écrite
 - Web et réseaux sociaux
- Un kit de promotion : des affiches, des panneaux de signalisation (flèches), des dépliants et une banderole.
- Un référencement sur le site internet de la Journée de l'Artisan 2015 (plus de 70.000 visiteurs en 2014).
- Une participation active et entièrement gratuite à la promotion du secteur de l'artisanat en Belgique.
- Un grand nombre de visiteurs dans votre atelier le dimanche 22 novembre 2015 : vous avez ainsi l'occasion de faire connaître votre passion au public.

Qui peut s'inscrire ?

Pour participer à la Journée de l'Artisan, vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- Disposer d'un numéro d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (numéro d'entreprise) et y être régulièrement inscrit.
- Exercer une activité professionnelle de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat ou exercer une activité artistique autorisée dans le cadre de la Journée de l'Artisan 2015.
- Exercer une activité indépendante, à titre principal ou à titre complémentaire, en qualité de personne physique ou de personne morale.
- Vivre, au moins en partie, de cette activité (une partie de votre revenu doit provenir de la vente de produits et/ou de services issus de votre propre travail).
- Ne pas employer plus de 20 personnes.
- Ne pas organiser votre travail de manière industrielle.

Pour contrôler les 2 premières conditions d'inscription, nous vous invitons à télécharger le document suivant. Il explique la marche à suivre pour vérifier si vous remplissez les conditions d'inscription à la Journée de l'Artisan 2015.

N.B. : Si vous avez participé à l'édition 2014, vos données ont déjà été contrôlées lors de votre précédente inscription. Vous pouvez vous réinscrire dès maintenant.

En outre, afin d'accueillir au mieux les visiteurs lors de la Journée de l'Artisan 2015, vous devez également :

- effectuer votre activité artisanale dans un atelier ou dans un endroit accessible aux visiteurs ;
- ouvrir les portes de votre atelier aux visiteurs le dimanche 22 novembre 2015 ;
- proposer aux visiteurs une animation ou une visite guidée.

La possibilité, pour les visiteurs, d'acheter vos productions constitue un plus, mais reste facultative.

Les artisans inscrits seront répartis dans 17 catégories différentes :

- Verre
- Papier
- Métaux
- Pierre
- Bois
- Céramique
- Fleurs et jardins
- Textile, cuir et mode
- Musique
- Arts graphiques
- Produits de luxe : Bijouterie, horlogerie et parfumerie
- Services aux personnes et aux animaux
- Produits alimentaires
- Construction, réparation, rénovation
- Mécanique : Automobile et cycles
- Ameublement et décoration d'intérieur
- Autre

Comment s'inscrire ?

1. Vous remplissez le formulaire d'inscription avant le 15 octobre 2015

ATTENTION ! Si vous avez déjà participé à une édition précédente, vous pouvez récupérer vos données et simplement les mettre à jour si nécessaire. L'inscription et la participation à cet événement sont entièrement gratuites. Si vous souhaitez recevoir le formulaire en version papier, contactez-nous contacter au 070 22.09.99 ou par e-mail : info@journeedelartisan.be.

2. Seuls les participants qui satisfont aux conditions de participation (voir « Qui peut s'inscrire ? ») seront pris en compte lors de la sélection. Les organisateurs se réservent le droit de refuser les candidatures ne répondant pas aux conditions de participation.
3. Nous vous informerons par e-mail de la suite qui aura été réservée à votre candidature. Vous pourrez alors vous connecter et accéder à toutes les fonctionnalités du site internet. Celles-ci vous permettent entre autres de modifier vos données (télécharger des photos de votre atelier, des éditions précédentes, etc.)

Et à partir du 3 novembre 2015, vous pourrez :

- télécharger les différents supports de communication ;
- créer des supports de communication personnalisés ;
- inviter tous vos contacts à venir visiter votre atelier ;
- remplir le formulaire d'évaluation (après la journée).

Une initiative du ministre fédéral des P.M.E. et des Indépendants et du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie